

Fiche de candidature  
CHAM INSTRUMENTS  
Collège Anne-Frank  
2026-2027

Elève

Nom de l'élève .....

Prénom .....

Sexe Masculin  Féminin

Né.e le ..... / ..... / .....

Actuellement à l'école .....

Ville .....

L'élève pratique t'il déjà un instrument ?

non

oui  lequel ? .....

Besoins spécifiques .....

Tuteur ou responsable légal

Nom et prénom du responsable légal de l'élève .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél fixe ..... Tél portable .....

E-mail .....

N° allocataire CAF .....

Fait à .....

le ..... / ..... / .....

**Date limite de dépôt de la fiche de candidature**  
**vendredi 6 mars**

à déposer à la Maison des Arts ou à l'école de votre enfant



Contacts

**Collège Anne-Frank**

Rue Pablo Néruda / Saint-Herblain

02 51 80 24 80

**Maison des Arts**

02 28 25 25 80

26 rue de Saint-Nazaire / Saint-Herblain

**Ouverture de l'accueil**

Lundi 14 h - 19 h

Mardi, jeudi, vendredi 10 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h

Mercredi 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h

Samedi 9 h - 13 h

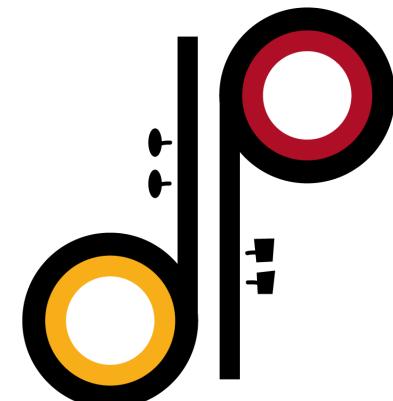
Coordination CHAM : Roxane Roussel

[roxane.roussel@saint-herblain.fr](mailto:roxane.roussel@saint-herblain.fr)

# CHAM INSTRUMENTS

classe à horaires aménagés musique  
au collège Anne-Frank

2026-2027



MAISON DES ARTS  




# La CHAM ?

La pratique instrumentale développe la confiance en soi, l'écoute de l'autre, l'expression artistique et les capacités d'apprentissage des enfants.

## S'inscrire en CHAM c'est...

- Devenir artiste.
- Participer à plusieurs spectacles par an sur scène, devant un public.
- Développer sa créativité.
- Apprendre et découvrir la musique.
- Apprendre à écouter et collaborer avec les autres élèves.
- Savoir s'exprimer en public.

**L'enseignement musical est gratuit**

**L'instrument est prêté par la Maison des Arts**

## Pour qui ?

### Pour les élèves entrant en 6<sup>e</sup>

Débutants ou non en musique, et souhaitant avoir une activité musicale hebdomadaire.

## Comment ?

Les activités musicales ont lieu au Collège et à la Maison des Arts.

Le choix de la CHAM exclut toute autre option.

Les élèves sont accompagnés pour le trajet entre le collège et la Maison des Arts.

## Quand ?

Toutes les activités ont lieu sur le temps scolaire (avant 17h30).

L'élève bénéficie d'une activité musicale au moins 3 fois par semaine (5h hebdomadaires).  
L'enseignement général est par conséquent allégé.

## Instruments proposés en 2026-2027

Violon, alto, violoncelle, basse, batterie, harpe saxophone et guitare.

## Vous informer

Sur les sites web :

- de la Maison des Arts.
- du collège.

## Vous inscrire

**En remplissant la fiche de candidature présente au dos de ce document.**

Fiche à déposer à la Maison des Arts ou à l'école de votre enfant **jusqu'au 6 mars 2026**

Ateliers et entretiens pour les candidats + rencontre avec les familles au collège :  
**24 et/ou 26 mars**  
Les familles recevront une convocation.

## Résultat d'admission

**Juin**